



Le Journal du Parlement
Santé et sécurité au travail

La Fédération des AFCO : un réseau dynamique pour améliorer la qualité des missions et participer aux actions régionales de prévention

Entretien avec

Michel Bonvalot

Président de la Fédération des AFCO

Si les Coordonnateurs de Sécurité et de Protection de la Santé ont été créés pour répondre aux impératifs de la législation, les hommes et les femmes volontaires et responsables qui l'occupent ont rapidement éprouvé le besoin de se regrouper pour pouvoir échanger et progresser dans la qualité de leurs interventions. C'est ainsi qu'est née l'Association Française de Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (AFCO) en 1995. Devenue depuis 2001 une fédération d'associations régionales, elle permet d'échanger les expériences et se veut force de proposition auprès des pouvoirs publics et de l'administration.



Quels sont concrètement les champs d'activités des coordonnateurs et dans quel cadre interviennent-ils ?

Avec sa compétence liée à son expérience des métiers du B.T.P et sa formation spécifique, le Coordonnateur SPS - investi d'une autorité et doté de moyens que lui attri-

bue le Maître d'Ouvrage - participe avec le Maître d'œuvre et les chefs d'entreprises à la Sécurité et la Protection de la Santé de l'ensemble des personnels intervenant sur le chantier. Il intervient lors des phases de conception et de réalisation. Dans le cadre de sa mission, le Coordonnateur SPS de conception anticipera la mise en œuvre effective des principes généraux de prévention liés aux interventions effectuées durant la phase de réalisation et lors des interventions ultérieures sur l'ouvrage. Ensuite, le Coordonnateur de réalisation maintiendra l'application de ces principes au

fur et à mesure de l'arrivée des entreprises, en anticipant également les risques d'accidents et de santé découlant d'une coactivité. L'intervention du Coordonnateur ne modifie toutefois ni la nature ni l'étendue des obligations et responsabilités qui incombent en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre et chefs d'entreprises.

Comment l'AFCO est-elle structurée sur le plan national ?

L'AFCO a créé 17 associations régionales sur l'ensemble du territoire. Le réseau est également présent dans les Départements d'Outre-Mer et plus précisément en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion. Il s'agit en effet d'une organisation étendue qui répond à un besoin de proximité avec les membres et un souci de mieux communiquer avec eux. Actuellement, l'AFCO recense plus de 600 membres répartis sur le territoire national. Avec ses 70

membres, l'AFCO d'Ile-de-France représente une activité importante.

“

Nous avons bien entendu été consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan Santé au Travail 2005-2009.

”

C'est le Bureau national, placé sous mon autorité et celle de *Roger Piotto, Président délégué*, qui impulse les orientations et la politique d'action.

Ce fonctionnement en réseau se traduit notamment à travers un partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Nos différentes antennes régionales bénéficient ainsi de contacts de terrain avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). L'AFCO collabore également avec le ministère du Travail, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), ainsi qu'avec les grands donneurs d'ordre publics. Le plus souvent implantés sur Paris, ils possèdent eux aussi des antennes régionales.

Dans chaque région et au plus près du terrain, les membres de l'AFCO se retrouvent pour échanger et réfléchir aux différents aspects de la réglementation et à l'évolution des textes législatifs et réglementaires. Ensemble, ils mettent au point les procédures, les méthodologies et les moyens d'application de la réglementation, autant d'outils de travail pour le coordonnateur.

L'AFCO a-t-elle été impliquée dans la réflexion autour du Plan Santé au Travail 2005-2009 ?

Nous avons bien entendu été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce Plan qui a pour objectif la réforme en profondeur du dispositif national de prévention des risques professionnels. Aujourd'hui, le débat autour de la prévention et de la sécurité dans le secteur du bâtiment avance. Si nous conservons un œil attentif et critique, la démarche nous apparaît globalement positive. Les propositions méritent encore d'être approfondies, et c'est pour cela que nous nous investissons pleinement dans ce Plan qui cherche à améliorer l'analyse des risques.

Par ailleurs, la Fédération est invitée à participer à toutes les commissions d'analyse des risques. Roger Piotto, notre Président délégué, a notamment été sollicité par Madame le Ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie pour participer, avec les acteurs concernés, à la table ronde et au groupe de travail, à la suite des explosions dues au gaz survenues lors de chantiers, notamment à Bondy, Noisy-le-Sec et Niort. D'une manière générale, nous nous impliquons beaucoup dans toutes les réflexions susceptibles de faire évoluer la réglementation.

Depuis la création de l'association, quel regard portez-vous sur l'évolution du nombre des accidents professionnels dans le milieu du bâtiment et des travaux publics ?

Malgré un manque de recul, nous observons globalement

un infléchissement. Néanmoins, il nous est difficile de mesurer et d'évaluer l'impact de la coordination sur cette évolution. En effet, nous ne disposons pas suffisamment d'indicateurs. Toutefois, il convient de préciser que dans le domaine de la prévention - y compris dans le BTP - les acteurs doivent encore s'investir. Je pense notamment aux Maîtres d'Ouvrage qui ont souvent des difficultés à s'impliquer en matière de prévention sécurité et qui ne perçoivent pas toujours la réalité de leur champ de responsabilité.

Quelle est la stratégie mise en place par la Fédération pour améliorer davantage encore la représentativité de la coordination et mettre en avant les problématiques liées à la prévention et à la sécurité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ?

Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'un Groupement des Entités de Coordination (GEC) au niveau national. Ce dernier, qui regrouperait bien évidemment toutes les structures nationales françaises de coordination SPS, offrirait une plus grande représentativité. Il réunirait dans un premier temps les coordonnateurs de l'UNTEC, UNAPOC, CICF, et des Bureaux de Contrôle Technique. Une convention doit être signée très prochainement. En tant que membre initiateur, le premier représentant de ce GEC sera issu de notre Fédération.

L'AFCO est-elle également présente à l'échelle européenne ? Avec quelles ambitions ?

La Fédération des AFCO est membre d'un institut européen : l'International Safety and Health Construction Coordinators Organization (ISHCCO). Cet organisme regroupe à ce jour les fédérations nationales de 7 pays européens. De nouveaux Etats membres de l'Union européenne se manifestent actuellement pour rejoindre l'ISHCCO. A travers cette organisation, l'objectif vise à harmoniser les pratiques exercées dans les différents pays, notamment en ce qui concerne la coordination SPS. Partenaire privilégié et membre fondateur de l'Institut Européen, c'est la Fédération des AFCO qui est chargée cette année de réunir en France l'assemblée générale de l'ISHCCO. ■



*D'une manière générale,
nous nous impliquons beaucoup
dans toutes les réflexions
susceptibles de faire évoluer
la réglementation.*

